



VILLEJUIF

# Les Mairies Annexes

Des équipements de proximité  
pour effectuer vos démarches

**La ville compte quatre mairies annexes réparties sur l'ensemble du territoire. Elles sont ouvertes à toutes et tous, les équipes vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives.**

## Les démarches proposées

### Administratives

- Carte nationale d'identité \*
- Passeport \*
- Attestation d'accueil
- Recensement militaire
- Inscription sur les listes électorales
- Demande de duplicata de livret de famille
- Légalisation de signature
- Certificat de vie
- Certificat de vie commune
- Certificat de résidence

\*Uniquement aux mairies annexes Ambroise Croizat et Auguste Rodin

### Scolaires

- Inscription scolaire
- Demande de dérogation
- Calcul du quotient familial
- Inscriptions aux activités périscolaires
- Inscriptions aux activités extra-scolaires
- Inscriptions à la restauration
- Règlement des activités péri et extra-scolaires
- Règlement des classes d'environnement

### Aides sociales

- Aide au règlement des factures énergétiques (FSH)
- Aide au règlement des factures d'eau
- Aide aux personnes en recherche d'emploi (FACSC)
- Aide à la pratique sportive (FACPS)
- Revenu de solidarité active (RSA)
- Aide médicale d'Etat (AME)
- Accompagnement aux personnes porteuses de handicap (MDPH)
- Aide municipale pour des difficultés financières temporaires
- Aides au transport (carte améthyste, carte solidarité transport)

### Aide aux personnes âgées

- Equilibrage budgétaire pour les personnes retraitées (FACSR)
- Minimum vieillesse (SASPA)
- Maintien à domicile-téléassistance
- Aide à l'autonomie (Apa)
- Aide sociale à l'hébergement ou à l'aide-ménagère

### L'accès au numérique pour tous

Des conseillères numériques vous accompagnent dans vos démarches administratives en ligne (Caf,

Pôle emploi, impôts,...) et vous familiarisent avec le monde du numérique pour devenir petit à petit autonomes : création d'une adresse mail, mise en page de documents, candidature à une offre d'emploi, etc. Renseignements aux mairies annexes Ambroise Croizat ou Auguste Rodin.



France  
services

## France Services Villejuif

**La mairie annexe Alexandre Dumas est labélisée France Services, cette structure combine accueil physique et accompagnement numérique. Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent dans vos démarches administratives du quotidien**

- La Poste
- Pôle emploi
- la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
- la Caisse d'allocations familiales (Caf)
- la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
- la Caisse de retraite complémentaire des salariés de l'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services (Agirc-Arrco)
- la Mutualité sociale agricole (MSA)
- les services de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP)
- les services du Ministère de l'Intérieur
- les services du Ministère de la Justice

### familles.villejuif.fr

Une plateforme dédiée à la famille est également à votre disposition pour faciliter vos démarches. **Rendez-vous sur familles.villejuif.fr pour créer votre compte et accéder à de nombreux services.**

### mon.villejuif.fr

**Pour faciliter l'ensemble de vos démarches avec la Ville, vous avez la possibilité de créer votre espace numérique personnel dans mon.villejuif.fr.** Accessible et sécurisé, il vous permet d'effectuer de nombreuses démarches directement en ligne : prendre des rendez-vous, suivre l'avancée de votre dossier,...

## 1. Mairie Annexe Auguste Rodin

Place Auguste Rodin

Tél : 01 45 59 23 60

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h

Permanence le 1<sup>er</sup> et le 4<sup>e</sup> samedi du mois

## 2. Mairie Annexe Les Petits Ormes

2, rue Henri Luisette

Tél : 01 45 59 25 90

Lundi : de 13h30 à 18h

Mardi et mercredi : de 13h30 à 17h

Vendredi : de 13h30 à 16h

## 3. Mairie Annexe Ambroise Croizat

2, rue Ambroise Croizat

Tél : 01 45 59 23 80

Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi et mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi : 8h30 à 12h

Vendredi : 8h30 à 12h - 13h30 à 16h

Permanence le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois

## 4. Mairie Annexe Dumas France Service Villejuif

50, avenue Salvador Allende

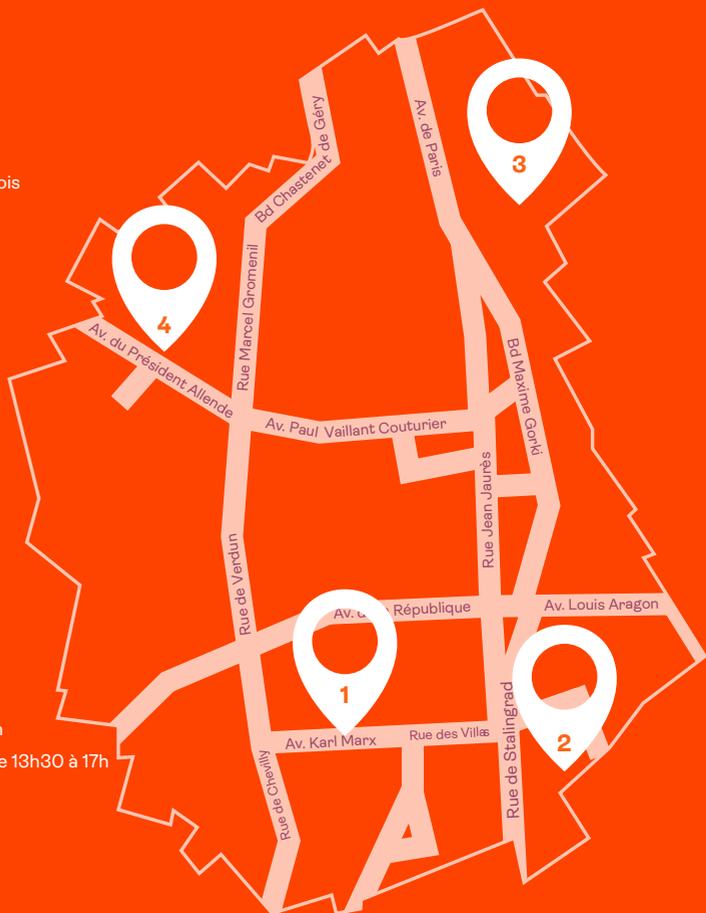
Tél : 01 86 93 35 60

Lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Mardi et mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi : de 8h30 à 12h

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h



**Attention :** les pièces à fournir varient en fonction de votre demande et certaines démarches nécessitent de prendre rendez-vous, renseignez-vous auprès de la mairie annexe de votre quartier.